

<p style="text-align: center;"><b>Compte-rendu du comité de pilotage n°3 pour l'élaboration du PAVE 27 mars 2013</b></p>
--

**Etaient présents :**

Monsieur DUKAN, maire-adjoint chargé de l'entretien du cadre de vie, travaux, équipements, espaces publics et de proximité, rénovation urbaine, président du comité de pilotage,  
Madame CARDINAL, maire-adjointe chargée de l'action en faveur des personnes handicapées,

Monsieur ALRIC, responsable départemental de l'APF,  
Madame JULÉ, bénévole à l'association AAC,  
Madame BARRIAT, bénévole à l'association AAC,  
Monsieur COUTON, administrateur de l'APAJH,  
Madame BARBIER, présidente de l'association ITINERAIRES ET RENCONTRES,

Monsieur QUINT, responsable aménagement, circulation, accessibilité, RATP,  
Monsieur DOREAU, services techniques, Communauté d'agglomération Plaine centrale,  
Monsieur MARIGE, directeur général adjoint de l'action sociale et du logement, ville de Créteil,  
Monsieur TAVERNIER, responsable de la réglementation du domaine public, ville de Créteil,  
Mademoiselle DEPREZ, chargée de mission handicap, ville de Créteil.

**Etaient absents :**

Madame HARRAULT, direction des routes d'Île-de-France, DIRIF / DRIEA,  
Monsieur LASKOWSKI, direction des transports, de la voirie et des déplacements, CG94,  
Madame LELOUP, présidente d'honneur de l'APAJH,  
Madame RICHEZ, ancienne bénévole de l'association d'aide aux Sclérosés en plaques (AASEP),  
Madame JERARD, bénévole à l'association AAC,  
Madame LECARDONNEL, bénévole de l'association APEI 94,  
Madame HAUVEL-DOXARAN, bénévole de l'APF,  
Monsieur JALLIER, président de l'association SOLEIL VERT,  
Madame DUHEM, présidente de l'association UNAFAM,  
Monsieur le responsable de l'association pour la Rééducation des Enfants et la Réadaptation des Adultes en difficulté médico-sociale (ARERAM),  
Monsieur le président de l'Union Sportive de Créteil,  
Monsieur le président de l'ASL du Mont-Mesly,  
Monsieur BARRES, direction de l'exploitation du STIF,  
Monsieur NABET, président de l'ASL du Mont-Mesly,  
Monsieur ROFFE, directeur général des services techniques, ville de Créteil

-----

Monsieur DUKAN ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du comité de pilotage présents.

## **I – Validation des itinéraires prioritaires**

---

M. DUKAN propose de passer au détail pôle par pôle. Aux itinéraires prioritaires présentés lors du dernier comité de pilotage, ont été ajoutés certains itinéraires proposés par les associations. Les arrêts de bus ont également été ajoutés.

Vous trouverez donc les itinéraires validés en pièce jointe de ce compte-rendu.

M. COUTON remarque qu'il y a une fréquentation grandissante des quartiers pointe du Lac et Europarc notamment depuis l'arrivée de la station de métro ainsi que le bus 393 totalement accessible.

M. DUKAN propose d'ajouter un secteur supplémentaire au niveau du carrefour d'entrée d'Europarc qui comprendrait la rue Pouillon et la rue de Sully qui dessert notamment l'IME LELOUP.

Les contributions sur les itinéraires prioritaires qui ont été envoyées par mail ont été traitées. La plupart peuvent éventuellement relever de travaux à effectuer dans le cadre de la CIPH, c'est notamment le cas des remarques qui ont été faites sur la rue Olof Palme qui abrite un Centre Médico-Psychologique fréquenté par des personnes handicapées.

M. TAVERNIER explique que le secteur est effectivement assez tendu en termes de stationnement sur trottoir.

M. DUKAN suggère d'inciter les personnes à stationner dans le parking public qui se trouve à côté.

M. TAVERNIER ajoute que toute la voirie ne dépend pas de la ville. En effet, la jonction entre la rue de la Goupilière et la rue Olof Palme est privée, ainsi que les aires de parking en bout de ces voiries.

Mme CARDINAL propose de réfléchir tout de même à la création d'une traversée piétonne à partir du mail piétonnier.

## **II – Priorisation des points d'arrêts et des espaces publics**

---

M. QUINT rappelle que la RATP dispose de 13 lignes sur le territoire de la ville. Pour déclarer ces lignes de bus accessibles, la RATP prend en compte toute la ligne et étudie le nombre de points d'arrêts conformes à la réglementation. A partir de 70% de points d'arrêts accessibles ou plus, la ligne est déclarée accessible après son inscription sur le site Infomobi.com. Sur Créteil, on dénombre donc aujourd'hui 5 lignes accessibles à savoir : le 181, le 104, le 117, le 393 et le TVM.

M. QUINT informe le comité qu'un travail est en cours sur l'accessibilité des lignes de bus « Noctiliens ».

En matière de points d'arrêts, selon la RATP, 75% de ceux situés sur le territoire sont accessibles. Après discussion, il semble qu'il y ait un écart entre les chiffres de la RATP et le nombre de points d'arrêts accessibles déterminés par le bureau d'étude. Cet écart s'explique en partie par l'inaccessibilité des lignes STRAV qui ont été prises en compte dans le diagnostic. En outre, le bureau d'étude a évalué l'accessibilité des points d'arrêts d'un point de vue global, c'est-à-dire qu'il a pris en compte les alentours.

Concernant les espaces publics, M. TAVERNIER présente ceux qui ont été diagnostiqués. Parmi les 21 espaces, 9 concernent la base de loisirs et 5, les quais qui se situent le long du lac.

Mme JULE évoque les difficultés d'accessibilité du lac pour les personnes aveugles. En effet, faute de barrières, ils risquent à tout moment de tomber dans le lac.

M. DUKAN propose de demander au bureau d'études qui sera choisi de travailler sur ce point et de faire des propositions à la ville et à la Région Ile-de-France (propriétaire de la base de loisirs) pour limiter voire supprimer ce risque.

### **III – Recueil des attentes par rapport à la mission du bureau d'études**

---

Mme DEPREZ explique qu'un appel d'offre est paru le 13 mars afin de choisir un bureau d'études. Les missions de celui-ci seront au nombre de trois :

- chiffrage des itinéraires prioritaires ;
- proposition d'un plan d'action ;
- rédaction du document final.

La date de remise des offres est fixée au 5 avril à laquelle suit l'étude des documents qui seront remis par les entreprises. Ainsi la mission du bureau d'étude pourrait commencer début mai par le chiffrage des itinéraires et la réflexion sur le plan d'action.

Un comité de pilotage pourrait donc être envisagé, en fonction de l'avancement du travail du bureau d'étude, mi-juin pour la validation du plan d'action puis fin juin, début juillet pour la validation du document final. Enfin, le PAVE sera envoyé aux gestionnaires de voirie pour consultation, conformément à la loi.

### **IV – Questions diverses**

---

M. COUTON demande à qui appartient l'esplanade qui se situe devant le Trésor Public car le revêtement de sol est en très mauvais état.

M. DUKAN répond que l'esplanade appartient au centre des finances publiques. Seule la station des vélos en libre service Cristolib' a été cédée à la Ville pour un euro symbolique.

M. DUKAN remercie les membres du comité de pilotage et clôt la séance.